

Paris, le 21 mai 2008

Dossier de presse

Publication des résultats de l'appel à projets « Pour de nouvelles expérimentations sociales » du haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch

Plan du dossier de presse

Fiche 1 : Qu'est ce que l'expérimentation sociale ?

Fiche 2 : L'évaluation, une question au cœur du Grenelle de l'insertion

Fiche 3 : Le développement de l'expérimentation sociale

Fiche 4 : La sélection des expérimentations dans l'appel à projets

Fiche 5 : Composition du jury

Fiche 6 : Les enseignements à tirer de l'appel à projets

Fiche 7 : Présentation des 37 projets retenus

FICHE 1 : L'expérimentation sociale à la connexion de deux mondes : évaluation et innovation sociale

Personne ne contestera deux réalités bien connues :

1. Notre pays a une tradition d'innovation sociale parmi les plus vives en Europe. Cette tradition est un legs de la révolution qui a donné aux acteurs locaux de grandes marges de manœuvre pour la gestion des bureaux de bienfaisance. C'est dans cette tradition qu'ont été conçues la plupart des grandes réformes sociales des vingt cinq dernières années : le Revenu Minimum d'Insertion n'aurait pas été possible sans les expériences pilotes de Besançon et d'Ille-et-Vilaine ; le cinquième risque de sécurité sociale en matière de dépendance n'aurait jamais vu le jour sans l'expérimentation de la Prestation Spécifique Dépendance dans une dizaine de départements en 1997 ; la Couverture Maladie Universelle s'est appuyée sur les expériences qu'avaient développé certaines caisses primaires d'assurance maladie sur leur budget d'action sociale. On pourrait multiplier les exemples, mais la démonstration fait peu de doute : le renouveau des politiques sociales trouvent ses racines dans des innovations locales, qui permettent d'en vérifier la viabilité et d'en tester les effets ;
2. L'évaluation est dans notre pays plus souvent un vœu pieu qu'une réalité. Evaluer, cela signifie se donner les moyens de connaître les résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs que l'on s'est fixés. Bien souvent dans les politiques d'insertion, les objectifs sont peu clairs et mal hiérarchisés, les indicateurs de résultats confondus avec les indicateurs de moyens, les actions trop ponctuelles ou trop réduites pour être évaluées.

L'expérimentation sociale vise à s'appuyer sur la tradition d'innovation sociale de notre pays pour conduire des programmes inédits, dont chacun considère qu'ils répondent à une nécessité sociale mais dont les modalités font débat. Pour cela, il faut dès le départ construire les programmes en ayant à l'esprit que l'on va les évaluer.

La définition de l'expérimentation sociale dans l'appel à projets

Le mot expérimentation est souvent utilisé de façon approximative parfois pour désigner une micro-initiative locale, parfois une mesure mise en œuvre pour une durée de vie limitée.

Dans l'appel à projets, le haut commissaire a proposé une définition exigeante de l'expérimentation sociale à travers quatre éléments constitutifs :

- 1. Une innovation de politique sociale...** : il peut s'agir de tester un nouveau dispositif d'accompagnement, une incitation financière plus favorable ou un supplément d'information, voire tous ces éléments à la fois ; dans tous les cas, il semble essentiel que l'innovation testée soit porteuse de sens pour les politiques sociales, c'est-à-dire qu'on puisse la situer dans les perspectives d'évolution des politiques sociales, qu'on en connaisse les présupposés et qu'on identifie les questions auxquelles elle est susceptible de répondre ;
- 2. Initiée dans un premier temps à petite échelle, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets...** : l'expérimentation est une mesure transitoire sur un petit groupe de population défini géographiquement ou sur la base d'autres critères ;
- 3. Et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets...** : cela suppose que n'existent pas de biais dans la sélection des bénéficiaires et que ces bénéficiaires soient comparables à un groupe de non bénéficiaires ; cela suppose également que le groupe des bénéficiaires ait atteint une taille critique ; cette taille dépend notamment des simulations réalisées sur les effets à attendre du dispositif et des marges d'incertitude tolérées pour la décision finale ; cela suppose enfin qu'au moment où l'expérimentation est lancée son protocole d'évaluation soit arrêté et connu.

4. ...dans l'optique d'une généralisation : divers mécanismes peuvent limiter l'interprétation que l'on fait des résultats d'une expérimentation, dans l'optique d'une généralisation ; le groupe de bénéficiaire peut ne pas être représentatif de la population générale ; le contexte dans lequel il se situe peut ne pas être comparable à l'ensemble de la société ; le fait pour les bénéficiaires de savoir que l'évolution de leur comportement sera mesurée peut biaiser les résultats. L'enjeu est de savoir contrôler ces mécanismes.

D'un point de vue méthodologique, les conditions de réussite d'une expérimentation sociale dignes de ce nom sont ainsi nombreuses :

- Il faut rapprocher les équipes de recherche et les acteurs de terrain ;
- Il faut dès le départ, avant même de lancer le projet, associer les équipes qui seront chargées de l'évaluation pour qu'elles puissent déterminer si elles seront en mesure d'en dégager des résultats ;
- Il faut identifier les apports et les limites de telle et telle sciences de l'évaluation : économie, sociologie, approches de santé publique, psychologie...
- Il faut souvent privilégier des programmes qui atteignent une taille critique suffisante ou mettre en regard certains programmes entre eux ;
- Il faut être capable de s'engager dans la durée ;
- Il faut le plus souvent savoir distinguer une population bénéficiaire du programme et la comparer soit à la situation préexistante soit à une population de référence ;
- Il faut que les équipes de recherche aient un accès effectif aux données dont elles ont besoin.

C'est pour toutes ces raisons que **l'expérimentation sociale n'est possible que si la puissance publique s'engage à jouer un rôle de maître d'ouvrage, d'intermédiaire, d'aiguillon et facilitateur :**

- **Maître d'ouvrage :** l'expérimentation sociale a peu de sens si la puissance publique ne détermine pas les champs dans lesquels elle a le plus besoin d'expériences innovantes ;
- **Intermédiaire :** il s'agit de mettre en relation les nombreux acteurs de l'insertion, souvent trop parcellisés pour aboutir à des projets de taille suffisante pour être évalués ; de mettre également en relation ces acteurs avec les équipes de recherche susceptibles de les évaluer ; cette seconde intervention est d'autant plus nécessaire que les équipes disponibles en la matière sont rares dans notre pays ;
- **Aiguillon :** la puissance publique conditionne son soutien à l'assurance que les résultats du projet seront correctement évalués, ou à la meilleure garantie que le projet ira au bout de l'évaluation.
- **Facilitateur :** bien souvent la conduite d'une expérimentation implique de déroger à des règles et/ou des pratiques des autorités publiques ; celui qui porte l'expérimentation ne peut le faire sans le soutien de l'Etat.

FICHE 2 : L'évaluation : une question au cœur du Grenelle de l'Insertion

Le Grenelle de l'Insertion s'est ouvert sur les rencontres de l'expérimentation sociale à Grenoble les 22 et 23 novembre 2007. Il se clôt en même temps que sont publiés les résultats de l'appel à projets. Les travaux du Grenelle ont rappelé avec force la nécessité de disposer de résultats plus fiables sur les impacts des politiques conduites : comment faire évoluer les contrats aidés pour améliorer leur impact sur le retour à l'emploi durable de leurs bénéficiaires ? Comment suivre et accompagner les sortants sans qualification du système scolaire ? Comment prévenir les ruptures dans l'apprentissage ? Comment évaluer l'impact des dispositifs de la deuxième chance ? Quelle est l'efficacité des programmes de micro-crédits ? Quel programme de lutte contre l'illettrisme conduire pour les mères au foyer ? Autant de questions qui sont revenues de façon récurrentes dans les travaux des groupes du Grenelle et auxquelles les projets retenus permettront d'apporter de premières réponses.

Les groupes du Grenelle ont posé l'objectif de systématiser l'évaluation des politiques sociales. L'idée est assez simple. Dès lors que la ressource publique est contrainte, il faut savoir où investir. Pour cela, il ne faut pas négliger les moyens de l'expérimentation. Chaque fois que cent euros sont investis dans des politiques, quelques euros doivent pouvoir être réservés à l'évaluation du programme qui est lancé de sorte que, dans un délai de un à cinq ans, on puisse déterminer si ce programme doit être pérennisé, révisé ou arrêté.

FICHE 3 : Le développement de l'expérimentation sociale ?

L'appel à projets a conduit à dégager un budget de six millions d'euros en 2008 pour promouvoir l'expérimentation sociale. Cet investissement est sans précédent et doit permettre d'accompagner le développement de cette démarche.

1. Les prémices d'un développement

Depuis la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, l'expérimentation est inscrite dans notre constitution.

Des rapports et ouvrages récents ont proposé de développer la technique expérimentale dans le champ des politiques sociales.

Une délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) a été récemment créée (décret du 13 février 2006). Des initiatives privées ont été mises en place avec l'appui des pouvoirs publics. Ainsi, l'association « Agence nouvelle des solidarités actives » créée suite au rapport de la commission « familles, vulnérabilité, pauvreté » a fait du développement des expérimentations son objet social. L'Ecole d'Economie de Paris, qui a vu le jour en 2006, en fait un axe pédagogique.

Le Colloque de la DARES (Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques) aujourd'hui donne une impulsion à ces démarches.

La lettre de mission du Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté lui demande d'engager « *des démarches innovantes, parfois expérimentales, pour renouveler l'action publique* » dans les champs de l'éducation, de la santé, du logement, des transports, du crédit et de la garde d'enfant.

2. Quel champ pour l'expérimentation?

L'expérimentation sociale n'a pas vocation à s'appliquer à toutes les situations. Elle ne semble notamment pas pertinente :

- face à une situation d'urgence financière ou sociale ;
- quand les éléments pour la décision sont suffisants ;
- quand un dispositif ne peut pas être mis en œuvre et évalué à petite échelle, notamment parce que la population des bénéficiaires est mobile ou parce que la situation du territoire d'expérimentation est très évolutive ;
- quand le débat est insuffisant sur le sens des mesures à expérimenter et les clivages existants sur les résultats à attendre de ces mesures ne sont pas clarifiés.

Ces contre-indications ménagent une importante marge d'appréciation et un large champ d'intervention. L'expérimentation sociale semble particulièrement utile pour tester l'évolution des comportements à une incitation financière ou à un nouveau dispositif d'accompagnement.

Un ouvrage américain fait un état de toutes les expérimentations sociales développées à travers le monde : le *digest* de Greenberg et Schroder. Cette compilation montre que les champs dans lesquels l'expérimentation sociale s'est jusqu'alors développée sont peu nombreux : incitation financière à la reprise d'emploi, évolution des dispositifs d'accompagnement des chômeurs, aides au logement, effet des mécanismes d'assurance sur les dépenses de santé ; plus récemment, mode de rémunération des médecins, incitation au maintien dans le système scolaire...

Un exemple d'expérimentation qui reste : le *perry preschool program*

Un exemple d'expérimentation qui a fait date est donné dans le champ de l'accueil des jeunes enfants, où une expérimentation classique est le *Perry Preschool Program*.

Ce programme a été mis en place en 1962 pour tester les effets d'un mode d'accueil collectif sur un échantillon de familles à bas revenus. Chaque année, pendant cinq ans, cinq cohortes d'enfants en âge pré-scolaire, afro-américains et habitant un même quartier, ont bénéficié pendant deux ans d'un programme d'accueil collectif dit de qualité renforcée : ce programme consistait notamment en deux heures et demi d'accompagnement personnalisé par jour, représentant en moyenne un supplément de dépenses de 1589 dollars par enfant.

Le développement cognitif des enfants (mesures de QI notamment...), leurs résultats scolaires, leurs niveaux de délinquance, leurs relations à l'emploi (et niveau moyen de revenu) et leurs situations au regard de la protection sociale ont été suivis jusqu'à aujourd'hui (soit pour des générations arrivant à l'âge de 40 ans) et comparés à un groupe de contrôle, composé de personnes qui n'ont pas bénéficié d'un mode d'accueil en 1962. Les résultats de cette expérimentation sont encore discutés.

Il semble y avoir consensus sur le fait que les cohortes de bénéficiaires ont connu de meilleurs résultats que les membres du groupe contrôle sur presque tous les paramètres étudiés dans l'adolescence et à l'arrivée à l'âge adulte (19 ans) ; l'écart tend à se résorber avec l'âge, même s'il reste visible.

FICHE 4 : La sélection des expérimentations dans l'appel à projets

L'appel à projet d'expérimentations sociales a constitué un exercice nouveau. La procédure a été construite pour identifier des projets innovants et s'assurer qu'ils sont conduits dans des conditions telles que leurs résultats seront évalués selon des méthodes reconnues.

C'est pourquoi les projets ont été sélectionnés par un jury (voir fiche 5). Une procédure en trois phases a été appliquée :

❖ La phase exploratoire (novembre-décembre 2007)

La phase exploratoire (novembre-décembre 2007) a permis de : mieux connaître des innovations susceptibles d'être conduites de façon expérimentale, de développer les échanges entre équipes de recherche et porteurs de projets, de définir des règles de sélection des projets adaptées aux besoins des innovateurs sociaux, de structurer les dossiers qui seront remis fin janvier 2008 pour garantir au jury de bonnes conditions de travail, d'appuyer certains projets qui semblaient très pertinents mais défailants sur le plan de l'évaluation, de solliciter des porteurs de projet qui n'avaient pas eu connaissance de l'exercice et de mettre en relation des projets dont l'objet est proche.

Dans cette phase exploratoire, l'appel à projet d'expérimentation sociale a connu un large succès. Au 17 novembre 2007, le haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté avait reçu 450 manifestations d'intention.

Sur cette base, trente porteurs de projet ont été invités à présenter leur manifestation d'intention à l'occasion du forum des expérimentations qui s'est tenu le 24 novembre à Grenoble.

D'autres manifestations ont été reçues en décembre 2007. Le 22 décembre 2007, 640 manifestations d'intention avaient ainsi été portées à l'attention du jury. Elles étaient portées par plus de 450 porteurs de projets.

Ces documents étaient présentés dans un format libre. Ils étaient d'une qualité très variable, plus ou moins sérieux et structuré. Certains projets étaient déjà quasiment finalisés. D'autres étaient simplement une accroche pour savoir s'il fallait continuer.

Les manifestations d'intention ont été le plus souvent déposées par des acteurs de l'insertion : Conseils généraux et régionaux, caisse d'allocations familiales, des intercommunalités, municipalités, pays, missions locales, maisons de l'emploi, des grands réseaux associatifs, quatre écoles de la deuxième chance, maisons départementales des personnes handicapées, chantiers d'insertion, chantiers école, organismes de formation, centres communaux d'action sociale, organismes mutualistes, établissements hospitaliers, foyers de jeunes travailleurs, organismes du logement social, chambre de commerce.

Les équipes de recherche ont également joué le jeu de l'appel à projet : Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, de Paris, Ecole d'Economie de Paris, Université de Paris Dauphine, INSEE, Poverty Action Lab, CREST...

❖ La phase de renforcement des projets (décembre-janvier 2008)

Le jury s'est réuni une première fois le lundi 10 décembre 2007. Suite aux premiers échanges avec les porteurs de projet, il a souhaité faire un premier tri et donner dès à présent une indication défavorable aux porteurs de projets ayant présenté des manifestations qui avaient peu de chance d'aboutir.

Le jury s'est réuni le 14 janvier 2008 pour élaborer un dossier type de candidature, qui a été mis en ligne. Ce dossier devait permettre aux porteurs de projets de prendre la mesure des questions sur lesquelles le dossier allait être principalement examiné, notamment celles relatives aux méthodologies d'évaluation. Ce dossier type a été transmis aux 241 porteurs de projet dont les manifestations d'intention ont été considérées comme à approfondir.

Sur cette base, ces 241 porteurs de projets ont été conviés à des réunions d'échange sur les projets. Treize réunions thématiques ont ainsi été organisées sur les thèmes transversaux qui ont émergé des documents présentés : lutte contre l'illettrisme, petite enfance, insertion (deux réunions), insertion professionnelle des jeunes (deux réunions), santé (deux réunions), éducation, développement de la mobilité géographique des personnes en insertion, insertion des détenus, lutte contre la fracture numérique et autres sujets. Ces réunions ont permis aux porteurs de projets d'échanger entre eux, de mettre en avant les bonnes pratiques d'évaluation, de permettre de regrouper les projets sur des thématiques similaires.

Certains dossiers ont été très nettement améliorés à l'issue de ces réunions, notamment sur les questions d'évaluation. Parfois le lien s'est établi entre les équipes de recherche et les porteurs de projets à l'occasion de ces réunions. Cela a par exemple été le cas sur la question de la prévention des ruptures dans les contrats d'apprentissage ou sur l'évaluation des écoles de la deuxième chance. Certains projets se sont aussi regroupés ce qui a permis de leur donner la taille critique suffisante pour une évaluation sérieuse. Cela a par exemple été le cas en matière de lutte contre l'illettrisme. Tout cela conforte l'idée que cette phase longue et exigeante de renforcement des projets était essentielle pour aboutir à un nombre significatif de projets, correctement évalués.

❖ **La sélection définitive des projets**

Le jury s'est réuni pour conclure le 18 et le 25 février 2008 pour sélectionner définitivement les projets. La sélection s'est opérée de la manière suivante : chaque membre du jury a suivi plus particulièrement dix à quarante projets dans son champ de compétence. Il a indiqué ses priorités en classant les projets dans trois catégories : très favorable, favorable et défavorable. Le jury a délibéré sur une première liste de projets « très favorables » et « favorables » avant d'arrêter la liste définitive des projets retenus.

Dans cet exercice, le jury a choisi d'être sélectif. Seuls 37 projets ont été retenus soit près d'un projet pour 10 dossiers présentés et un pour 20 manifestations d'intention reçues. Il a en effet décidé de ne retenir que les dossiers dont le niveau était suffisant pour dégager des enseignements clairs pour faire évoluer les politiques publiques.

FICHE 5 : Composition du jury

Le jury a été composé des membres du comité d'évaluation des expérimentations du Revenu de Solidarité Active qui ont accepté d'y participer, complétés par des représentants d'entreprises, d'associations et des chercheurs dont la compétence est reconnue dans les différentes thématiques de l'appel à projets.

- François Bourguignon, directeur, école d'économie de Paris
- Yannick L'Horty, Professeur, Université d'Evry
- Eric Maurin, Ecole d'économie de Paris
- Elisabeth Maurel, IEP de Grenoble, PACTE CERAT
- Julien Damon, rapporteur général du Grenelle de l'insertion
- Hervé de Ruggiero, directeur général de la FNARS
- Nicole Maestracci, présidente de la FNARS
- Christos Chouaid, Professeur des universités, praticien hospitalier, Inserm, service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine
- Daniel Lenoir, Directeur général, fédération nationale de la mutualité française
- Denis Meuret, Professeur, Université de Bourgogne, IREDU
- Olivier Noblecourt, Directeur de cabinet du maire de Grenoble
- Eric Boustouller, Président directeur général, Microsoft France

FICHE 6 : Les enseignements à tirer de l'appel à projets

Les nombreuses manifestations d'intention reçues donnent des éléments de réflexion concrets pour l'évolution des politiques d'insertion. Elles permettent par exemple d'identifier les champs pour lesquels une nouvelle ingénierie sociale est à l'œuvre : par exemple, le soutien à la mobilité géographique des chômeurs, le développement d'activités à vocation sociale dans les métiers de l'environnement (recyclage des déchets), de l'alimentation (épiceries sociales), des arts et spectacles...

Elle manifeste aussi bien involontairement les problématiques de gouvernance posées aux acteurs de la lutte contre la pauvreté.

1. Les problématiques de gouvernance posées aux acteurs de la lutte contre la pauvreté

Les réponses reçues dans la phase exploratoire de l'appel à projets ont été très décevantes sur le plan de l'évaluation. Cela traduit une difficulté structurelle. Les cas sont fréquents dans lesquels les innovations proposées ont une utilité sociale réelle et patente, mais difficile à évaluer par des protocoles simples de suivi. Le recours à des indicateurs décrivant les processus mis en œuvre est le plus souvent le seul élément d'appréciation des dispositifs.

Les réponses à l'appel à projet mettent également en avant la difficulté à combiner l'effort nécessaire pour faire décoller les projets les plus prometteurs et l'exigence d'évaluation. Les fonds nécessaires à l'incubation des projets sociaux restent difficiles à trouver. Parallèlement il est aussi difficile d'inscrire dans la durée certaines activités exercées par des partenaires publics ou associatifs, dont la pertinence ne fait pourtant aucun doute. Les journées de Grenoble ont notamment rappelé que les coups d'accordéon des financements du secteur de l'insertion sont très destructurants pour les acteurs de terrain et privent de réussite de projets très prometteurs.

2. Se mettre en situation de généraliser ce qui marche

Les 37 projets retenus doivent dégager des conclusions claires pour les politiques publiques. C'est pourquoi les conventions qui sont signées précisent clairement les objectifs qui sont fixés à cet égard et le calendrier de restitution des conclusions du projet. En contrepartie, le gouvernement se mettra en situation de réagir aux conclusions qui se dégagent des projets et de généraliser les expérimentations abouties.

A l'issue de la mise en œuvre des expérimentations, chaque porteur de projet devra adresser un rapport de mise en œuvre du projet. Ce document sera rendu public et ses conclusions seront débattues. Sur cette base, il reviendra au porteur de projet de proposer les éléments d'une politique publique à grande échelle tirant les enseignements de l'expérimentation.

3. Inscrire dans la durée le rôle d'intermédiaire, aiguillon et facilitateur joué par l'Etat

L'exercice de sélection des projets a mis en avant le besoin d'une fonction d'intermédiaire pérenne entre des porteurs de projets et des équipes de recherche pour concrétiser des expérimentations réalisées dans des conditions crédibles et profitables à tous. Le travail de mise en relation qui a été réalisé doit s'inscrire dans les pratiques courantes de l'Etat.

Les projets qui ont été retenus ne sont pas tous sûrs d'aboutir. Plusieurs projets ne sont qu'au stade de l'étude de faisabilité. Parfois une autorisation de l'administration est

nécessaire pour conduire le projet, parfois la question se pose de l'accès aux données pour l'évaluation...

L'exercice a mis ainsi en avant le besoin d'un facilitateur public, pour sécuriser et pérenniser les projets. Cette fonction qui est actuellement exercée par les équipes du haut commissaire doit s'inscrire dans le quotidien du fonctionnement des collectivités publiques.

4. Les sujets sur lesquels des expérimentations sont nécessaires

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, certains sujets pourtant essentiels, n'ont été que mal couverts dans les réponses reçues à l'appel à projet. C'est le cas notamment des 14 thèmes suivants identifiés par le jury :

- la réduction de la consommation excessive d'alcool ;
- la prise en charge par les médecins généralistes des personnes bénéficiant de la CMUC ;
- la prise en charge en péri-natalité des mères en situation de précarité ;
- l'insertion des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance ;
- la prise en charge en santé mentale des personnes en situation de précarité ;
- la réduction du nombre des sorties sans qualifications du système scolaire ;
- l'accompagnement renforcé vers l'emploi des allocataires du RMI ;
- la lutte contre la fracture numérique ;
- l'insertion des personnes sortant de prisons ;
- la lutte contre l'illettrisme des mères aux foyers ;
- la lutte contre l'illettrisme des gens du voyage ;
- les dispositifs de bail innovants pour les jeunes en insertion ;
- la prise en charge des coûts de logement ;
- la participation des bénéficiaires aux politiques publiques qui les concernent.

FICHE 7 : Présentation des 37 projets retenus

1. Les projets dans le domaine du micro-crédit

❖ **Evaluation du programme d'aide à la création d'entreprises pour les jeunes « Créa-Jeunes » de l'association ADIE (projet de l'ADIE et du laboratoire JPAL Europe)**

A l'heure actuelle, il n'existe pas de programme de grande ampleur et suffisamment souple d'accompagnement à la création d'entreprise des jeunes, notamment des quartiers sensibles. Il s'agit pourtant d'un public potentiellement très intéressé par la création d'entreprise alors que le taux de chômage des jeunes actifs dans les quartiers est très élevé.

Les jeunes manquent en général de fonds propres car ils ne peuvent pas bénéficier du RMI et des possibilités de cumul RMI/revenus tirés de l'activité indépendante au démarrage. Cette possibilité de cumul leur échappe aussi au regard des indemnités chômage, qu'ils ne touchent généralement pas. La bourse et la prime prévues dans CréaJeunes viennent donc adéquatement compléter l'avance remboursable « EDEN », mise en place par l'Etat.

L'ADIE a conçu le programme CréaJeunes destiné en priorité aux jeunes de 18-25 ans dans les quartiers sensibles. Ce programme a pour objectif d'accompagner les jeunes qui sont intéressés par la création de leur entreprise. Dans un premier temps (période de 1 à 4 mois), CréaJeunes met en place un accompagnement spécifique comprenant un coaching individuel et en groupe, un suivi individuel, une immersion en entreprise et une formation. CréaJeunes prévoit de rembourser certains frais liés à la préparation du projet d'entreprise et proposera éventuellement un microcrédit accompagné d'une prime spécifique. Ensuite, un accompagnement post-crédit d'environ 18 mois est prévu.

L'expérimentation consiste à sélectionner par tirage aléatoire à partir d'un ensemble de jeunes intéressés par la création d'entreprise, deux groupes statistiquement identiques. Le groupe traitement participera à la formation et à l'accompagnement du programme CréaJeunes dans quatre ou cinq régions en France. Le groupe contrôle ne sera pas encouragé et pourra éventuellement bénéficier des autres dispositifs d'aide à la création d'entreprise existants ou participer au programme CréaJeunes s'il s'agit d'une démarche spontanée.

Le programme sera évalué par les équipes du CREST et J-PAL, notamment Bruno Crépon et William Parienté.

A remarquer : ce programme est tout à fait exemplaire de la possibilité de conduire une évaluation rigoureuse sur un champ (le micro-crédit professionnel) dans lequel les initiatives sont nombreuses et les évaluations jusqu'à présents rares. Le projet a été présenté à l'occasion de la journée du Grenelle de l'insertion sur le micro-crédit.

❖ **Evaluation multidimensionnelle des interventions territoriales du crédit municipal de Nantes en matière de micro-crédit (projet du crédit municipal de Nantes et de l'équipe FIMOSOL)**

L'objectif de cette expérimentation est de proposer et de tester des outils d'évaluation de l'ensemble des caractéristiques d'accompagnement, de financement, de communication et de gestion des dispositifs proposés par le crédit municipal de Nantes à l'échelle des territoires locaux. Ce projet est dans une démarche comparative avec d'autres dispositifs, en particulier ceux qui sont expérimentés par les banques de l'économie sociale : les banques coopératives.

L'expérimentation durera 7 mois. Elle se déroulera dans les départements suivants : Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (44), Ille-et-Vilaine (35) et Côtes d'Armor (22)

L'équipe FIMOSOL de l'université de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers assure l'évaluation en mobilisant de nombreuses techniques.

A remarquer : ce programme est exemplaire de l'intérêt de recouper les techniques d'évaluation dans une équipe cohérente pour conduire l'évaluation territoriale d'une politique publique.

2. Les projets sur l'accompagnement dans l'emploi des travailleurs pauvres et personnes en insertion

❖ **Programme d'accompagnement dans l'emploi pour les travailleurs pauvres (projet du Conseil général de l'Essonne et du Centre d'Etudes de l'Emploi)**

L'expérimentation vise à tester un programme d'accompagnement dans l'emploi destiné aux travailleurs pauvres. Ces bénéficiaires seront identifiés de 3 façons : par les Maisons départementales des Solidarités avec lesquelles ils ont des contacts ; par les services préfectoraux, départementaux et associatifs lorsqu'ils résident dans des habitats précaires en raison de la faiblesse de leurs revenus (voiture, camping, hôtels, mobil home...) ; par l'ANPE quand ils travaillent moins de 78 heures par mois. Une liste nominative d'environ 3000 personnes identifiées comme travailleurs pauvres sur le Département de l'Essonne sera établie. Au sein de cette liste, deux "cohortes" de 400 personnes seront suivies : l'une bénéficiant du programme, l'autre bénéficiant du dispositif d'accompagnement de droit commun. Le programme s'appuiera sur la mise en place d'un plan d'action individualisé, qui pourra prévoir :

- la proposition de nouvelles offres d'emploi permettant d'augmenter significativement durée du travail et rémunération (nouvel emploi ou recherche d'un second emploi complémentaire au premier) ;
- une proposition alternative d'intervention auprès de l'employeur actuel de la personne pour faire évoluer les conditions d'emploi (temps de travail...) ;
- un accompagnement à la levée des éventuels freins périphériques empêchant l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail (garde d'enfant, mobilité, santé...) ;
- la mise en place éventuelle d'un parcours formation ;
- la sécurisation du maintien dans l'emploi sous forme de médiation dans les six premiers mois de prise de fonction.

L'évaluation sera assurée par le Centre d'Etudes de l'Emploi (Y L'Horty et C Tuzchirer).

A remarquer : le projet investit, comme le suivant, un champ jusqu'alors peu exploré : celui de l'accompagnement dans l'emploi des travailleurs pauvres. Le document initialement présenté par le Conseil général ne prévoyait pas une évaluation rigoureuse. Il a été substantiellement enrichi par le département au cours du processus de sélection des projets.

❖ **Approche territoriale intégrée de la réduction de la pauvreté en emploi (Projet du PLIE convergence Emploi et du CREDOC)**

L'idée principale de l'expérimentation proposée est d'étendre en l'adaptant le bénéfice de la démarche d'ingénierie de parcours d'insertion développée dans le cadre de la méthodologie P.L.I.E., à un public (les actifs pauvres) qui, en raison de son indisponibilité relative, reste largement dépourvu de tout soutien des intermédiaires de l'emploi dans sa recherche d'emploi durable.

Concrètement l'expérimentation est construite pour améliorer la gestion des discontinuités professionnelles de 200 Cergyponains ayant connu une alternance de période d'emploi et de chômage sur une année de référence (par exemple 2007).

Il s'agit de montrer qu'il est possible pour les collectivités locales et le Service public de l'Emploi de se mobiliser sur cet enjeu des politiques d'insertion et d'emploi pour le faire avancer. Il s'agit de construire des solutions nouvelles (développement économique et intermédiation à l'emploi) au plus près des besoins pour réduire les risques liés aux transitions. Il s'agit enfin de proposer des pistes susceptibles de mobiliser ensemble pouvoirs publics, collectivités territoriales, acteurs économique, de les évaluer et de prévoir d'emblée les conditions de leurs reproductions.

Le public prioritaire accueilli dans le cadre de l'expérimentation comprendra toute personne habitant le territoire du PLIE de Cergy-Pontoise, en difficulté d'accès à l'emploi et dont la situation sociale et professionnelle nécessite un accompagnement spécifique d'accès à l'emploi ordinaire, en priorité le CDI.

L'expérimentation sera évaluée par le CREDOC à travers plusieurs enquêtes.

A remarquer : comme le précédent, le projet investit, comme le suivant, un champ jusqu'alors peu exploré : celui de l'accompagnement dans l'emploi des travailleurs pauvres. Il applique une technique innovante (la méthode PLIE) et est remarquable au titre des méthodes d'évaluation.

❖ **Pacte territorial d'insertion de la Maison de l'Emploi de la Région Dunkerquoise (projet de la maison de l'emploi de Dunkerque et du CREDOC)**

La Maison de l'Emploi (MDE), en réponse à une sollicitation de la Communauté urbaine de Dunkerque met en œuvre sur les 3 prochaines années (2008-2010) un pacte territorial d'insertion. Les partenaires constitutifs de la MDE, notamment le SPE (Assédic, ANPE, Etat) sont sollicités pour élaborer et mettre en place le pacte territorial.

Les actions proposées s'organisent en partenariat avec les entreprises locales, les branches professionnelles et les chambres consulaires.

Le projet repose sur les objectifs suivants : proposer aux personnes éloignées de l'emploi 10 000 solutions d'insertion à visée professionnelle en trois ans, proposer une réponse individualisée à 5000 personnes en 3 ans : jeunes, bénéficiaires du RMI, adultes en recherche d'emploi, mettre en place des parcours individualisés d'accès à l'emploi avec un

accompagnement des publics dans la durée, répondre aux besoins en emplois des entreprises locales en rapprochant l'offre et la demande d'emploi.

Pour mettre en place le pacte territorial d'insertion, la Maison de l'Emploi s'appuie sur l'offre de tous les partenaires réunis au sein de la structure. L'ensemble des professionnels, des mesures existantes et des outils disponibles sont mises à contribution.

Pour faciliter, la mise en œuvre des parcours, la MDE souhaite recourir à un support d'insertion plus souple, plus adapté aux besoins de la personne (formation, stage...) et à durée variable, en fonction du chemin à parcourir pour accéder à l'emploi. Ce support d'insertion pourrait être expérimenté dans le cadre du plan d'action MDE.

L'évaluation de ce programme d'action sera conduite par le CREDOC.

A remarquer : le projet consiste à évaluer un programme d'actions multidimensionnel développé à l'échelle d'un bassin d'emploi. L'appel à projets est l'occasion de renforcer les exigences d'évaluation de ce programme.

❖ Action d'insertion des bénéficiaires du RMI pour le maintien à domicile des personnes âgées (projet du Conseil général de la Meuse)

Le département de la Meuse est confronté à la problématique d'isolement d'une partie de sa population du fait de son caractère rural. Cette problématique a deux conséquences importantes :

- d'une part, les personnes âgées souffrent d'un isolement social qui constitue un frein au maintien à domicile. Le schéma départemental gérontologique fixe parmi ses priorités le maintien à domicile des personnes âgées en préconisant notamment le développement de services à domicile ;
- d'autre part, certains bénéficiaires du RMI, compte tenu de leur éloignement géographique, de leur âge ou de leur absence de qualification rencontrent des difficultés pour s'insérer et risquent de s'isoler socialement.

Face à cette problématique départementale, le Conseil général a proposé un projet pour permettre l'intervention des bénéficiaires du RMI auprès des personnes âgées vivant à domicile afin de leur faciliter la vie par la réalisation de petites tâches qui pourraient satisfaire les besoins non couverts par le secteur marchand. Les besoins recensés sont multiples : entretien et nettoyage des logements, petits travaux d'intérieur, entretien de l'extérieur, activités diverses (par exemple la livraison de courses à domicile, l'aide aux déplacements, soins et promenades d'animaux domestiques). Le cadre d'intervention repose sur :

1. Une incitation financière ;
2. Une simplification des dispositifs pour personnes âgées ;
3. Une sélection rigoureuse des intervenants ;
4. Des dispositifs de motivation des intervenants.

A remarquer : le projet constitue une initiative tout à fait originale pour favoriser les solidarités entre les générations.

❖ **Création d'un groupement d'activité pour mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et compétence au niveau d'un bassin d'emploi (Projet du pôle de compétitivité de Saint Nazaire, l'association BOSCOP et l'Université d Poitiers)**

L'expérimentation d'un Groupement d'Activités vise à proposer un cadre « de sécurisation » totalement inédit pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs et faciliter l'accès à l'emploi stable des personnes dites en difficulté d'insertion professionnelle.

Dans une première phase d'expérimentation, le cadre juridique, financier, organisationnel du Groupement d'Activités sera construit sur le site de Nantes / Saint-Nazaire dans le périmètre et avec le portage du pôle de compétitivité. C'est en quelque sorte le « site-laboratoire » sur lequel est élaboré un prototype du dispositif.

Sur ce premier site, l'objectif est de mettre en action le plus vite possible toutes les spécificités du dispositif : juxtaposition dans le même contrat de travail de différents types d'activité, ouverture au secteur non marchand, intégration de l'intérim.

La première phase d'expérimentation vise les objectifs suivants :

- Créer les conditions permettant de concrétiser le projet de groupement d'activités sur le territoire de Nantes/Saint-Nazaire, en conciliant la volonté de rendre le dispositif rapidement opérationnel et la nécessité de traiter progressivement les difficultés rencontrées dans les domaines politique, juridique, financier, organisationnel ou pédagogique.
- Identifier et mobiliser les partenaires concernés par la mise en œuvre ou par les effets induits de l'expérimentation, à la fois au plan local et au niveau national.
- Construire le cadre juridique et financier en proposant des réponses opérationnelles aux difficultés rencontrées dans la mise en place des différentes composantes du dispositif.
- Lancer le premier site « laboratoire » de Nantes / Saint-Nazaire en mettant en œuvre le processus de montage et le cadre expérimental élaboré avec les principaux partenaires du projet.
- Créer l'association nationale pouvant assurer le suivi, l'évaluation et les premiers transferts de l'expérimentation.

Le projet sera évalué par les équipes de l'Université de Poitiers, sous la conduite du Professeur Olivier Bouba-Olga.

A remarquer : le projet constitue une initiative tout à fait originale pour répondre aux besoins de compétences qu'exprime des entreprises de la métallurgie sur un territoire en faisant monter en qualification, à travers un dispositif juridique original, des demandeurs d'emploi.

3. Les projets en matière de formation professionnelle

❖ Programme régional d'actions qualifiantes territorialisées en Ile-de-France (REAQTIF) (projet du Conseil régional d'Ile-de-France et du Centre d'Etudes de l'Emploi)

Le Programme Régional d'Actions Qualifiantes Territorialisées en Ile-de-France (REAQTIF) vise à sécuriser l'accès à la formation et à l'emploi de publics en difficultés et éloignés de l'emploi, en mettant en œuvre un programme qualifiant territorialisé.

Il consiste à expérimenter, sur plusieurs territoires franciliens, de nouvelles modalités de construction du programme régional de formation. Trois innovations institutionnelles seront notamment testées :

- 1) La contractualisation avec des territoires franciliens (intercommunalités) de pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique, dont le volet formation comprendra notamment la mise en œuvre d'un nouveau programme qualifiant territorialisé ;
- 2) L'identification avec les acteurs locaux des besoins prioritaires de formation en fonction des caractéristiques des territoires et des publics ;
- 3) La construction d'une réponse formation « sur mesure », à vocation qualifiante et tournée vers la reprise d'emploi, comprenant des modules complémentaires d'accompagnement des bénéficiaires tout au long de leur parcours.

Les actions entreprises concerneront un public éloigné de l'emploi et ayant besoin d'élever son niveau de qualification pour pouvoir accéder à l'emploi. Potentiellement 200 à 300 bénéficiaires seront inclus dans l'expérimentation en 2008. En fonction du déploiement et de la montée en charge du dispositif, 2000 à 3000 bénéficiaires d'ici fin 2010.

En 2008, une dizaine de sites franciliens sont ciblés, soit au moins un par département. Parmi les premiers territoires envisagés, on trouve Plaine-Commune (St-Denis, Aubervilliers, Epinay, etc), Roissy, Orly, Les Lacs de l'Essonne (Grigny, etc.), Val de France (Sarcelles, Villiers-le-Bel, etc.), Clichy-Montfermeil, Nanterre, Mantes.

L'expérimentation sera évaluée par le Centre d'Etudes de l'Emploi.

A remarquer : le projet investit un champ considéré comme particulièrement déterminant dans le cadre du Grenelle de l'Insertion, qui a mis en évidence l'importance d'identifier de nouvelles méthodologies pour construire des programmes de formation apportant la bonne réponse aux besoins de qualification de personnes éloignées de l'emploi et leur offrant un accompagnement vers le retour à l'emploi.

4. Les projets en matière de lutte contre l'illettrisme

❖ Développement et évaluation des dispositifs « Savoirs pour réussir » (projet de la fondation des caisses d'épargne pour la solidarité)

Après une expérimentation du concept sur un site en 2003, la fondation des caisses d'épargne développe sur 17 sites des programmes qui visent à redonner le goût de l'apprentissage à des jeunes identifiés comme en difficulté de lecture et/ou d'écriture, notamment lors des journées d'appel de la défense nationale. Aujourd'hui ces structures accueillent près de 1000 jeunes et la fondation des caisses d'épargne souhaite poursuivre leur développement.

L'objectif des dispositifs « Savoirs pour réussir » est : d'amener chaque jeune à modifier son rapport à l'écrit, d'intégrer une formation linguistique ; d'accéder à un emploi durable et valorisant ou à créer sa propre activité.

La méthode utilisée consiste à lier la maîtrise des savoirs de base à l'engagement dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle sans jamais se substituer aux acteurs existants. La démarche menée, est la suivante : des tuteurs bénévoles formés et encadrés par deux professionnels du secteur social accompagnent les jeunes tout au long de leur parcours de façon individualisée et globale (règlement des problèmes sanitaires et sociaux). Ils animent des ateliers collectifs de réconciliation avec l'écrit qui préparent les jeunes à l'entrée en organisme de formation. Jusqu'à l'accès à l'emploi, l'équipe salariée de l'association et les tuteurs bénévoles accompagnent les jeunes à chaque étape de leur parcours. Des modalités de rencontre entre le jeune en situation d'illettrisme et l'association savoir pour réussir locale se fait soit sur le site de la journée d'appel de la défense, soit pour les jeunes encore scolarisés, par la transmission des coordonnées du jeune au chef de projet de l'association savoir pour réussir par l'Inspection Académique.

Le programme vise à confier à une équipe indépendante l'évaluation du dispositif « Savoirs pour réussir », avant son déploiement sur l'ensemble du territoire.

A remarquer : la journée du Grenelle de l'insertion à Nice sur l'illettrisme a mis en évidence l'intérêt de ce programme tout à fait original mais aussi le besoin d'en évaluer les effets pour mieux le généraliser. Le dépôt d'un projet est un moyen de répondre aux attentes nées lors de cette journée.

❖ **Actions éducatives familiales coordonnées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (projet de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme)**

Ce projet a pour ambition de proposer une nouvelle approche de la prévention de l'illettrisme. Il s'agit d'intégrer la prévention de l'illettrisme dans le processus d'éducation et de formation tout au long de la vie.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de certaines actions éducatives qu'elles soient de prévention ou de formation en prenant appui sur l'expérience et l'expertise acquise par les acteurs locaux. En particulier, les programmes familiaux locaux concernent les parents des enfants qui apprennent à lire et à écrire. Pour réussir, les enfants ont besoin de trouver à l'école de bonnes conditions d'apprentissage, mais ils ont également besoin d'être soutenus par un environnement familial propice à cet apprentissage.

Le but des programmes familiaux locaux est de mettre fin à la spirale d'un problème souvent intergénérationnel qui va du passé scolaire difficile ou inexistant des parents aux difficultés d'apprentissage de leurs enfants et au développement éventuel d'une situation d'illettrisme à l'âge adulte. Dans certains cas, l'implication des parents dans l'accompagnement de ces premiers apprentissages bute sur des fragilités qui pèsent sur l'exercice de la fonction parentale. Dans d'autres cas, c'est la difficulté de dialoguer avec l'école qui constitue un frein à une bonne synergie entre l'action des parents et celle des enseignants.

La volonté des porteurs de projet est de s'appuyer sur l'existant pour cette expérimentation. C'est pourquoi le projet fédère plusieurs initiatives qui étaient proposées au haut commissaire en leur donnant une organisation originale qui permettent d'en évaluer les effets.

A remarquer : le projet est issu de la fusion de plusieurs programmes déposés dans le cadre de l'appel à projets. Ces programmes en se rapprochant seront plus aisés à évaluer.

❖ **Parcours Professionnel Pour l'Emploi en Atelier et Chantier d'Insertion (projet de l'association CRESCO en lien avec la FNARS Rhône-Alpes, tête de réseau des Ateliers et Chantiers d'Insertion sur le territoire régional).**

Suite à une première expérimentation en Région Rhône-Alpes, le projet vise à mettre œuvre un **parcours d'insertion sécurisé** vers l'emploi où les Ateliers et Chantiers d'Insertion sont une première étape, validée par les branches professionnelles, les porteurs de la Commande Publique et les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique.

D'un point de vue opérationnel, le projet vise à maintenir la capacité d'accueil, de professionnalisation et d'accompagnement des Ateliers et chantiers d'insertion pour les publics prioritaires, tout en visant la formation, qualification et l'accompagnement vers l'emploi de 25 % des effectifs, soit 300 personnes sur le Rhône et 1200 en Région Rhône-Alpes.

Le dispositif PAPPE-ACI met en œuvre un parcours professionnel sécurisé vers l'emploi, et fait des Ateliers et Chantiers d'Insertion la première étape de ce parcours.

Ce parcours est articulé et coordonné à deux niveaux :

- entre temps de formation et temps d'apprentissages au travail
- entre Ateliers et Chantiers d'Insertion, sur un même territoire, dans le cadre des parcours validés par l'ANPE.

Il intègre un partenariat opérationnel avec les branches professionnelles, tout au long du parcours, à l'occasion des évaluations professionnelles des salariés en insertion, et en sortie de dispositif.

L'évaluation est organisée à deux niveaux et comprend un rendu mensuel du porteur Ce protocole s'appuie sur la mise en œuvre d'outils communs d'évaluation entre : ACI, porteurs de la Commande Publique et branches professionnelles.

Le centre de formation CRIF Formation-Conseil à Besançon participera à cette évaluation.

A remarquer : le projet constitue une démarche toute à fait innovante d'évaluation dans un secteur où elle est rare, l'insertion par l'activité économique.

5. Les projets dans le domaine de l'économie solidaire

❖ **Soutien à la création d'activité des entrepreneurs salariés (projet de la SCOP CESAME)**

Césame est une société coopérative d'activités et d'emploi. Les entrepreneurs salariés qui composent cette scop rencontrent aujourd'hui les mêmes besoins que les entrepreneurs plus classiques (besoins de financement au démarrage, pour les investissements ou le besoin en fonds de roulement), avec une difficulté supplémentaire : le passage des revenus de transferts (allocations chômage, minima sociaux, etc) vers des revenus générés uniquement par l'activité développée (salaire généré par leurs propres efforts). Du fait de leur statut, ils sont exclus, notamment des aides à la création d'entreprise (ACCRE, EDEN,

prêts divers, y compris des « produits » plus ciblés proposés par les collectivités). La région Champagne Ardennes propose un programme d'aide à la création d'entreprise pour ce public. L'évaluation sera confiée à deux laboratoires de l'université de Champagne Ardennes.

❖ **Développer l'apprentissage et le salariat mutuels entre micro-entrepreneurs (projet de la coopérative COOPANAME)**

Sur la base du métier et des pratiques habituelles des coopératives d'activités et d'emploi (CAE), l'expérimentation vise à mettre en œuvre des pratiques d'accompagnement et des mécanismes de mutualisation nouveaux, visant à systématiser les coopérations entre porteurs de projets et le développement de collectifs de travail.

L'objectif est de favoriser, d'accélérer et de sécuriser, par l'apprentissage et le salariat mutuels, la constitution par les entrepreneurs de revenus supérieurs à ceux habituellement tirés de micro-activités, et leur permettre ainsi une sortie plus rapide et plus assurée de la précarité économique.

L'expérimentation consiste en la mise en place de mécanismes permettant la promotion systématique, l'accompagnement et le développement de collectifs de travail souples, réactifs, au sein de la coopérative. Ces mécanismes sont :

- Un système de connaissance et de partage des compétences sociales et professionnelles de chacun, au travers d'outils informatiques et d'une fonction nouvelle d'animation des coopérations ;
- Une pédagogie d'apprentissage mutuel ;
- Une fonction mutualisée de veille économique et de recherche d'opportunités d'affaires ;
- Une fonction nouvelle de « staffing coopératif », c'est-à-dire d'accompagnement au montage de collectifs de travail
- Des pratiques innovantes d'accompagnement, d'incubation et de suivi de gestion de projets collectifs.

L'évaluation consistera en une étude quantitative de la progression des revenus et en une étude qualitative des apprentissages. Ces éléments pourront être comparés à ceux recueillis auprès d'un groupe contrôle de micro-entrepreneurs ayant été accompagnés à la création classique d'une micro-entreprise.

Coopaname est l'une des trois plus importantes coopératives d'activités et d'emploi en France. Née en 2004 à Paris, elle rassemble d'ores et déjà 300 entrepreneurs dans cinq structures couvrant les départements de Paris (XIIIe et XXe arrondissements), des Hauts-de-Seine (Nanterre), de Seine Saint-Denis (Aubervilliers) et du Val-de-Marne (Créteil / Bry-sur-Marne).

6. Les projets en matière d'emploi des jeunes

❖ **Elaboration d'un pilote permettant de mieux caractériser l'impact des écoles de la deuxième chance sur le devenir des jeunes (projet de l'Ecole de la deuxième chance de Paris et du laboratoire JPAL)**

L'école de la deuxième chance de Paris, comme les autres écoles de la deuxième chance en France, au sein du "Réseau E2C France", se réfère à une « charte des principes » qui définit les conditions de leur création et de leur fonctionnement. Les E2C se différencient nettement des autres structures de formation qui visent à l'insertion professionnelle des jeunes dits en difficulté. Et d'abord par les circonstances de leur création puisque les E2C sont créés d'emblée dans le cadre d'un partenariat qui associe les collectivités locales et territoriales, les organismes consulaires, les représentants du monde économique.

La spécificité des écoles de la deuxième chance (E2C) demande des moyens humains et matériels conséquents, le coût d'un élève dans une E2C variant entre 7 000 et 10 000 € par parcours.

L'objectif de ce projet d'expérimentation est de construire un pilote permettant de mesurer l'impact des E2C sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes bénéficiaires. Il vise à construire un corpus de données expérimentales afin d'apporter des éléments importants dans le débat sur la formation des jeunes en France (voir rubriques suivantes sur les conclusions attendues).

Ce pilote doit permettre de définir les conditions de mise en œuvre d'une expérimentation contrôlée reposant sur la sélection aléatoire de deux groupes de jeunes. Un ou plusieurs protocoles d'orientation vers l'E2C seront mis en place pour inciter un des deux groupes d'accéder davantage aux formations des E2C.

A remarquer : le projet tel qu'il est construit en est au stade de l'étude de faisabilité. La perspective de l'appel à projets lui a permis de débiter. Il intervient sur un champ tout à fait essentiel pour faire progresser les politiques d'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés.

❖ **Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage (projet de la mission locale de Tulle et du laboratoire JPAL)**

Les jeunes de 16 à 25 ans connaissent des difficultés d'insertion sur le marché du travail avec un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne de la population. Cette difficulté à accéder au marché du travail est d'autant plus sensible chez les jeunes les moins qualifiés. Parmi les politiques publiques, l'apprentissage fait figure de dispositif central puisqu'il permet à des jeunes d'accéder pour la première fois à l'emploi, de se qualifier et d'acquérir une expérience professionnelle et ce dans des secteurs qui recrutent (hôtellerie restauration, bâtiment, métiers de bouche, industrie,...).

Le taux de rupture des contrats d'apprentissage reste conséquent. Il oscille autour de 26% au niveau national, tout secteur et niveau de jeunes confondus. Concernant la Mission Locale le taux de rupture des contrats d'apprentissage tourne autour de 35%, tout secteur confondu mais avec des jeunes primo-entrants en apprentissage, sans qualification à un niveau V validé (BEP-CAP). Les raisons de ces ruptures sont diverses : erreur d'orientation (dans le choix du métier et/ou ciblage de l'entreprise), capacité d'accueil de l'entreprise, problème de comportement de l'apprenti, insuffisance du niveau des savoirs de base, problèmes financiers, problèmes de mobilité, problèmes de logement, conflit entre l'employeur et le jeune

Le projet que présente la Mission Locale de l'arrondissement de Tulle portera sur la mise en place d'un accompagnement renforcé de l'apprenti de manière à augmenter le nombre de jeunes en apprentissage et diminuer le taux de rupture des contrats. Pour cela, il vise à permettre aux jeunes sans solution de rebondir sur une autre dynamique en leur proposant un nouveau parcours. Le maître mot de cette expérimentation, qui associe de nombreux acteurs locaux, est de sécuriser des parcours en apprentissage.

Pour permettre une bonne évaluation du programme, celui-ci sera conduit sous forme d'expérimentation contrôlée par sélection aléatoire, en mettant à profit le fait que l'expérimentation se déroule en deux phases : la phase 1 est un accompagnement renforcé en amont du contrat d'apprentissage. La seconde consiste en un accompagnement tout au long du contrat.

L'équipe chargée de l'évaluation est composée de chercheurs du Centre de Recherches en Economie et Statistiques (CREST), du Jameel Poverty Action Lab (Ecole d'Economie de Paris) et de la DARES (Ministère du Travail). Bruno Crépon et William Parienté assureront notamment cette évaluation. L'inscription au module d'accueil du CFA constituera le principe de définition de la population cible.

A remarquer : le projet tel qu'il est construit est issu de la mise en relation d'un porteur de projets et d'une équipe de recherche ayant déposé des projets ayant des objets convergents. Il met en relation un projet jugé comme particulièrement innovant par tous les acteurs invités dans le cadre de l'appel à projets sur la question de l'emploi des jeunes et l'une des meilleures équipes de recherche en économie.

❖ **Accompagnement des jeunes à la création d'entreprise (projet de la Boutiques des rives de Seine et de la maison de l'emploi de Nanterre)**

Le projet concerne 250 jeunes résidant dans la région d'Ile de France à raison de 12 jeunes environ par département et par an. Il consiste à accompagner les jeunes de la région d'Ile de France dans la réalisation de leur projet de création du stade de l'idée à l'immatriculation en alternant rendez-vous en ligne (via Internet et le logiciel Netviewer) et en face à face.

Le programme conduira à mettre à la disposition des porteurs de projets un Site ressource contenant des films et regroupant les informations nécessaires à la démarche de création d'entreprise. Le site Internet ETS Web www.etsweb-rivesdeseine.com existe et fonctionne déjà. La plate-forme web innovante se greffera sur ces pages statiques et se développera en multi-média selon le rythme du cahier des charges.

Le projet conduira également à construire un réseau d'échange de compétences en organisant des rencontres entre les anciens et les nouveaux participants afin de leur permettre de mutualiser leurs compétences et de s'entraider dans les difficultés rencontrées.

L'évaluation vise à rendre visible les systèmes d'interactions de l'action fondée sur les technologies de l'information dans la lutte contre l'exclusion des jeunes. L'originalité scientifique consistera à se recentrer sur les usages effectifs des nouvelles technologies, en contraste avec les usages prescrits et les représentations dominantes.

7. Insertion des personnes sous main de justice

❖ **Accompagnement des jeunes sous main de justice (Projet de la mission locale avenir jeune du pays basque et de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire -ENAP-)**

La mission locale avenir jeune du pays basque développe depuis 2005 un projet unanimement considéré comme exemplaire. Ce projet LOTU prévoit des modalités adaptées d'accompagnement des jeunes sous main de justice en entreprise marchande

S'appuyant sur l'opportunité de moyens de l'accréditation européenne, l'équipe LOTU a pu tester et évaluer ces hypothèses de travail pendant deux ans. Elle a pu les éprouver en mettant en oeuvre de nouvelles pratiques partenariales régulièrement questionnées et ajustées aux objectifs fixés collégialement. Rompant avec des rythmes et des rapports au temps figés, s'éloignant des procédures institutionnelles plaquées et cloisonnées, l'initiative LOTU enrichie de la diversité des compétences et de la variété des potentialités, s'est efforcée d'élaborer des modalités d'accompagnement prenant en compte la globalité comme la complexité des situations des jeunes suivis. Il ne fait plus de doute pour les

acteurs impliqués dans LOTU comme pour les bénéficiaires, que face à des personnes dans un état de difficultés cumulées, il est essentiel qu'une chaîne de professionnels et d'acteurs de la société se mobilise pour obtenir des solutions adaptées et aboutir à une réelle insertion.

Le projet vise à approfondir et porter une recherche-action sur deux éléments :

- Le partenariat, générant des formes inédites d'accompagnement vers l'insertion.
- Une conception de l'insertion, posant comme principe majeur, la prise en compte de la globalité et de la complexité des situations des bénéficiaires, tant pour sa mise en œuvre que pour son évaluation.

Le programme conduira à l'évolution des pratiques professionnelles, des postures et stratégies institutionnelles des différents intervenants. En suivant une dynamique de recherche action, il s'attachera à proposer de nouveaux outils et processus méthodologiques autour :

- de modalités opérationnelles de travail en partenariat dans une vision de scène sociale élargie,
- de la définition et de l'exploitation de critères de réussites et d'échecs en insertion différenciés pour une lecture et un ajustement d'accompagnement spécifique de jeunes en situation de grande précarité.

L'évaluation sera assurée par des chercheurs en sciences sociales du Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP) de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP).

A remarquer : Ce projet intervient sur des enjeux essentiels aux politiques de lutte contre la pauvreté et dans des conditions tout à fait originales.

8. Projet visant au développement des mobilités géographiques des jeunes et demandeurs d'emploi

❖ Actions coordonnées pour favoriser l'accès au permis de conduire des jeunes (Projet de la mission locale Rhône Sud Est)

Le projet vise à favoriser l'accès à l'emploi autour de l'aide au passage du permis de conduire, en appui avec l'auto-école sociale en modifiant l'organisation des conditions actuelles. Trois éléments définissent cette expérimentation :

- 1) La prise en charge partielle du financement du permis de conduire pour 100 jeunes souhaitant travailler sur des métiers nécessitant le permis B (en fonction des revenus).
- 2) La mise en place d'une pédagogie adaptée aux faibles niveaux de qualification. Il s'agit notamment de :
 - limiter dans la durée l'apprentissage du permis ; une des causes d'échec est l'étalement du passage du permis sur 1 voire 2 ans.
 - construire la pédagogie en associant les futurs bénéficiaires.
- 3) En parallèle au passage du permis, une préparation des jeunes à l'emploi et un soutien dans leur recherche.

L'équipe d'évaluation est composée de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) qui en assumera le pilotage, la Mission locale, Innovation et Développement, Un doctorant de l'université Lyon 2 (Laboratoire Economise des Transports), des étudiants (master) de l'université Lyon 2 (psychologie cognitive, sociologie développement local).

A remarquer : Ce projet a été présenté lors du Grenelle de l'insertion organisé à Lyon sur les questions de mobilité des personnes en recherche d'emploi. Il répond à des problématiques fortement soulignées dans le cadre du Grenelle.

9. Insertion des anciens bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

❖ Actions coordonnées pour l'insertion professionnelles des jeunes de 16 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ou suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (projet du Conseil général du Val d'Oise)

Le Conseil général propose un ensemble d'actions à destination des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de 16 à 21 ans, en situation de déscolarisation et/ou sans perspectives de formation et d'insertion professionnelle. Le public visé est de 400 jeunes.

Le programme propose des solutions pour éviter que l'accès à de nombreuses formations soit soumis à des conditions de différentes natures statut, lieu d'accueil, financeur de la formation, âge, ...). Pour cela, le programme manifeste une collaboration de grande qualité entre services de l'Etat et du Conseil général pour fédérer l'ensemble des ressources disponibles, spécialisées ou non, quels qu'en soient le financement et la maîtrise d'ouvrage (Direction Départementale de la Jeunesse au titre de la protection judiciaire, Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil général au titre de l'assistance éducative, Éducation Nationale, Direction départementale du travail, autres services du Conseil général au titre de sa mission d'insertion, de ses politiques de prévention et de ses politiques en direction de la jeunesse, Conseil régional au titre de sa compétence de formation professionnelle, Missions Locales...). L'évaluation sera assurée par des entretiens réguliers avec une centaine de jeunes inscrits dans le dispositif.

10. Les projets dans le domaine de la prise en charge des jeunes enfants

❖ Evaluation de l'impact des crèches sur l'emploi des parents et le développement des enfants (projet du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble et de l'Ecole d'Economie de Paris)

Le projet vise à mesurer de façon exhaustive sur une cohorte entière d'enfants grenoblois, l'impact des différents modes de garde utilisés avant l'entrée en école maternelle. Ce projet a été réalisé pour la 1^{ère} année en 2007 avec le concours de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives en partenariat avec l'Ecole d'Economie de Paris. Il s'agit donc au vu des premiers résultats de renouveler à l'identique le dispositif pour consolider les résultats 2007.

Le recueil de données s'effectue par le biais d'un questionnaire remis aux parents à l'occasion de l'inscription de leur enfant en première année de maternelle pour la rentrée 2008. Les parents remplissent conjointement le dossier d'inscription et le questionnaire (de façon anonyme), retirés auprès des services municipaux (mairie centrale ou annexes) ou des directeurs d'écoles.

Les problématiques étudiées sont :

- les modes de garde auxquels les parents ont eu préalablement recours,
- la position de la mère par rapport au marché du travail depuis la naissance de l'enfant,
- le développement de l'enfant.

La collecte d'information a pour objectifs d'étudier les effets sur les enfants et leur famille du passage par un mode garde : impact sur la santé de l'enfant et son développement cognitif, impact sur la présence maternelle sur le marché du travail.

Cette enquête par questionnaire au moment de l'inscription en maternelle demande la coopération des services scolaires de la mairie, du personnel des antennes décentralisées, des directeurs d'écoles publiques et privées.

A remarquer : ce projet apportera des résultats inédits et tout à fait essentiel pour les politiques de développement des services d'accueil des jeunes enfants.

11. Les projets dans le domaine de l'éducation

❖ Soutien scolaire et actions à destination des parents dans le rectorat de Créteil (projet du rectorat de Créteil et de l'Ecole d'Economie de Paris)

Ce projet vise à évaluer dans quelle mesure le dispositif d'accompagnement éducatif renforcé mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale depuis la rentrée 2007 permet de lutter contre l'échec scolaire. Pour cela, il prévoit de mettre en œuvre des actions permettant de d'augmenter la participation des élèves à ce dispositif.

L'expérimentation devra consister à mettre en œuvre, dans un ensemble de classes ou d'établissements tirés au sort, des actions à destination des parents et des enfants qui permettent d'augmenter significativement la participation aux sessions d'accompagnement éducatif renforcé, puis d'identifier leur impact par comparaison avec d'autres établissements du rectorat

Dans un premier temps une étude de faisabilité est conduite. Au cours de l'étude de faisabilité, des actions sensibilisation et d'information des parents seront principalement recherchées. Elles pourront intervenir par le biais d'entretiens téléphoniques, de courriers (brochure) ou de réunions d'information. Une clé de l'approche est que cette information soit *ciblée* sur les parents des catégories d'élèves bien précises, définies selon des critères mesurables (par exemple, la moyenne obtenue l'année précédente ou l'origine sociale).

Ces leviers doivent permettre d'obtenir des groupes d'établissements (et/ou de classes à l'intérieur des établissements, et/ou d'élèves à l'intérieur des classes) statistiquement semblables (par la vertu du tirage au sort initial), mais différant par le taux de participation au dispositif.

L'étude de faisabilité devra notamment permettre de proposer, au début du mois de juillet 2008, un premier protocole d'expérimentation précisant les actions à mettre en œuvre au cours des années d'expérimentation, leurs modalités opérationnelles et leurs coûts.

A remarquer : ce programme est issu de la mise en relation d'une manifestation d'intention déposé par une équipe de recherche et d'un porteur de projet désireux de faire évaluer ses interventions. Il est tout à fait exemplaire de la possibilité de conduire des programmes d'évaluation sur des politiques au moment de leur montée en charge.

❖ **Evaluer les effets de la réforme des modalités de fonctionnement la carte scolaire (projet de l'Ecole d'Economie de Paris)**

Deux économistes (Julien Grenet et Gabrielle Fack) proposent un protocole d'évaluation de deux expérimentations qui ont modifié le fonctionnement de la carte scolaire :

- l'expérience d'assouplissement de la carte scolaire menée dans l'Académie de Paris dans les collèges publics à partir de la fin des années 1980 et jusqu'en 1997 : le rectorat de Paris avait alors progressivement mis en place des « zones assouplies » pour permettre aux parents d'élèves scolarisés dans certains arrondissements d'émettre trois vœux d'établissement au moment de l'entrée en sixième de leur enfant ; en exploitant les changements de mode d'affectation des élèves aux collèges publics, les chercheurs proposent d'évaluer leurs effets sur les stratégies résidentielles des familles et la réussite éducative des élèves.
- la suppression progressive de la carte scolaire à partir de la rentrée 2007 permet d'observer la manière dont les familles réagissent à la possibilité de choisir l'établissement scolaire public de leur enfant. Les chercheurs proposent une méthodologie qui croise les données éducatives et socio-démographiques pour mieux comprendre les facteurs qui expliquent que certaines familles utilisent davantage les possibilités de choix scolaire que d'autres.

Pour mener à bien ce projet, les chercheurs sollicitent le haut commissariat pour disposer d'un appui dans l'accès aux données.

❖ **Orientation des jeunes au lycée via des dispositifs de parrainage (projet de l'association ACTENSES et de l'Ecole d'Economie de Paris)**

Les difficultés d'orientation des élèves résultent en partie du manque d'information sur les filières et les débouchés, et de confiance vis-à-vis de leurs propres capacités de réussite.

L'expérimentation est construite pour évaluer l'impact de l'accompagnement d'élèves de lycée issus de zones en difficulté (notamment ZEP), de la Seconde à la Terminale, par des parrains issus de l'entreprise. Ces parrains sont chargés de les aider dans la construction d'un projet professionnel selon une charte précise.

Le dispositif expérimenté est le Parrainage d'Aide à l'Orientation expérimenté par Actenses depuis 2006. Il complète les politiques publiques d'orientation et d'information sur les métiers proposées par l'Education Nationale, grâce à la création d'un lien permanent entre les élèves et le monde professionnel.

Ce dispositif est un programme encadré d'aide à l'orientation des lycéens sur le long terme, au cours duquel parrains et filleuls échangent sur l'orientation de l'élève : information sur les métiers / secteurs d'activité, aide au choix d'un projet professionnel et de filières d'études.

L'évaluation procédera par comparaison de trois populations : Celle bénéficiant du programme ; Une population témoin au sein des lycées dans lesquels le parrainage est mis en place ; Une deuxième population témoin, en dehors des lycées bénéficiant du parrainage.

Un tirage au sort en deux étapes permettra de désigner les bénéficiaires de l'action, étalée sur deux ans (la troisième année permettant de servir les lycées jusque là exclus).

A remarquer : le projet est illustratif de la possibilité de construire sur le terrain un programme défini initialement par une équipe de recherche.

12. Les projets dans le champ de l'enseignement supérieur

❖ Nouveau dispositif d'orientation en première année de licence (projet de l'Université de Marne la Vallée et Centre d'Etudes de l'Emploi)

Le projet présenté vise à expérimenter une réforme des dispositifs de lutte contre l'échec et l'abandon en première année de licence qui consiste à renforcer l'accompagnement personnalisé des étudiants depuis le lycée jusqu'à la fin de la première année.

Trois types d'actions seront expérimentés :

1. Une orientation personnalisée des étudiants : le premier niveau est un entretien d'orientation individuel. Avant leur inscription universitaire, les étudiants seront convoqués à un entretien avec un responsable des formations universitaires choisies par l'étudiant.
2. Un suivi des étudiants par un enseignant référent : le deuxième niveau est un suivi individualisé de l'étudiant par l'équipe enseignante. Au cours de la première année de Licence, les étudiants bénéficieront d'un suivi personnalisé par un enseignant référent qui aura pour mission d'informer, de conseiller et d'aider les étudiants dans ses études.
3. Le soutien pédagogique des étudiants : le troisième niveau est un complément d'heures d'enseignement. Au cours de la première année de Licence, les étudiants bénéficieront de cours de soutien hebdomadaire en petits effectifs dispensés par des enseignants qualifiés. Ce soutien sera proposé par l'enseignant référent aux étudiants en difficulté.

L'évaluation sera permise par la distinction d'un groupe de jeunes aidés et d'un groupe témoin pour chaque type d'interventions. Elle sera assurée par l'Université Marne la Vallée et le Centre d'Etudes de l'Emploi.

A remarquer : le projet est illustratif de la possibilité d'expérimenter dans des conditions rigoureuses scientifiquement à l'échelle d'une université.

❖ Accompagnement à la recherche d'emploi des étudiants boursiers en master (projet de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris)

Ce projet vise à expérimenter une action auprès des étudiants boursiers, qui les aide à prendre conscience des débouchés sur le marché du travail et à se projeter dans un avenir professionnel à la hauteur de leurs compétences et de leur potentiel réel. L'enjeu de cette évaluation est à la fois de mesurer l'importance de tels blocages et, si l'expérience est concluante, d'encourager la professionnalisation des formations universitaires en prévoyant l'allocation de moyens ciblés pour préparer les étudiants à un accès optimal au marché du travail.

Après avoir défini les sites universitaires et les formations concernées par l'intervention, le projet consistera à proposer systématiquement aux étudiants appartenant au public cible de participer à l'expérimentation. Le projet prévoit la prise en charge d'environ 1000 étudiants.

Les étudiants sélectionnés bénéficieront de plusieurs heures de coaching avec un parrain issu du milieu professionnel des consultants, au cours desquelles il s'agira :

- d'aider l'étudiant à faire le bilan de sa situation et à évaluer ses ressources et limites personnelles
- d'explorer avec lui ses intérêts professionnels et de définir son projet professionnel

- de l'aider à se mettre en relation avec des professionnels dans ses secteurs d'intérêt
- d'établir avec l'étudiant un plan d'action à moyen et long terme
- de l'entraîner aux entretiens de recrutement

Le public cible est constitué d'étudiants de deuxième cycle d'origine modeste. On s'appuiera sur le statut de boursier, éventuellement croisé avec des critères d'origine géographique, tels que le lycée d'origine, de manière à toucher des jeunes pour qui cette aide peut être cruciale.

A remarquer : Ce projet, qui en est au stade de l'étude de faisabilité, doit permettre de repenser les interventions des universités en matière d'insertion.

13. Les projets dans le domaine de l'organisation des soins et de l'assurance maladie

❖ Aide à l'acquisition de complémentaire santé (projet de l'Observatoire du Non Recours aux Droits –ODENORE-, IEP de Grenoble)

L'objectif du projet est de répondre à la question suivante : Quelle est la meilleure action d'explication que les organismes sociaux peuvent mener en direction des bénéficiaires de minima sociaux, pour que ceux-ci accèdent à une complémentaire Couverture Maladie Universelle ou à l'Aide à la Complémentaire Santé ?

L'expérimentation porte sur la comparaison de deux actions d'explication. Ces actions seront conduites après que les organismes sociaux (CPAM) aient adressé aux populations concernées un courrier d'information leur indiquant l'existence de la CMU-C et de l'ACS. L'expérimentation teste l'efficacité d'actions d'explication fondées sur un contact direct avec les personnes. Elle les compare en termes d'ouverture d'une CMU-C ou de demande d'ACS. Elle est menée en partenariat avec les CAF et CPAM de l'Isère et la CRAM Rhône-Alpes.

Une méthodologie originale d'enquête est proposée. Avec le soutien des Caisses nationales, les CPAM et les deux CAF de l'Isère, en relation avec la CRAM Rhône-Alpes collaborent activement à une recherche doctorale, menée à Science Po Grenoble au sein du programme de l'Observatoire du non-recours aux droits et services (ODENORE), dans le but de concevoir un protocole méthodologique destiné à détecter les bénéficiaires de minima sociaux potentiellement bénéficiaires de la CMU C ou de l'ACS. Ce protocole consiste à appliquer aux bases de données des organismes sociaux des modes opératoires spécifiques et un enchaînement de requêtes informatiques.

A remarquer : Ce projet est l'exemple d'un programme d'interventions susceptibles d'être conduits dans des délais brefs et bénéficiant d'un fort engagement des acteurs locaux. Il est d'autant plus intéressant qu'il pourra être mis en regard avec l'expérimentation suivante qui intervient sur le même sujet du non recours à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

❖ **Aide à l'acquisition de complémentaire santé (projet de l'université de Paris Dauphine et IRDES)**

Le projet proposé consiste à identifier des personnes éligibles à l'ACS à partir de fichiers administratifs de trois Caisses d'Allocations Familiales puis à mener une enquête auprès d'eux afin d'identifier les recourants et les non recourants à ce dispositif et étudier les déterminants de la probabilité de recours à ce dispositif. Le projet pourra conduire à distinguer au sein des caisses primaires différents dispositifs d'information des assurés. Une expérimentation pourrait conduire à envoyer à une partie des assurés éligibles un courrier comportant les termes d'un nouveau contrat lié à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce courrier, envoyé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie locale serait destiné à tester trois causes possibles du non-recours à l'ACS : le coût administratif lié à la démarche d'obtention de l'ACS le coût du reste à charge et enfin la qualité de la complémentaire proposée.

A remarquer : voir commentaire sur le projet ci-dessus

❖ **Place des centres de santé dans la prise en charge des personnes précaires (projet du Comité National de Liaison des Centres de santé et de l'IRDES)**

Le projet vise à étudier le taux de personnes socialement précaires dans la patientèle des centres de santé (score EPICES) et à évaluer la réponse des centres en terme d'accessibilité, d'offre et de recours aux soins et de pratique médicale, comparativement à l'offre locale en ambulatoire. Il se décompose en plusieurs modules :

1. Une enquête monographique réalisée par l'IRDES auprès d'un échantillon de 26 centres ;
2. Une enquête réalisée par l'IRDES auprès d'un échantillon de 60 000 patients recourant aux diverses prestations des centres, notamment aux soins primaires. Cette enquête visera recueillir les caractéristiques sociodémographiques (notamment de précarité) de ces patients. Il mobilise les questions permettant de calculer le score EPICES et d'établir le cas échéant un score d'alerte.
3. La définition des zones d'attraction des centres de santé au moyen des données administratives des centres sur leur file active, des données de remboursement et de données administratives (INSEE).
4. La comparaison des pratiques de recours aux soins (volume et montant remboursés) des populations résidant dans les zones d'attraction des centres et y ayant recours, à la population résidante de la zone d'attraction du centre de santé ayant recours au autres structures d'accueils ambulatoires. Cette comparaison sera faite également avec la population générale sur la base de l'enquête soins et protection sociale – ESPS et l'échantillon permanent des assurés sociaux – EPAS. Elle sera mise en regard des différences de précarité mesurée à travers le score EPICES.
5. Une enquête rétrospective comparative ici (centres) - ailleurs (autres structures d'accueils ambulatoires), visant à évaluer la qualité de la prise en charge des centres, notamment pour des populations précaires ou vulnérables, en analysant la qualité de la réponse apportée à des problèmes de santé ou de santé publique spécifiques (ex : dépistage du cancer du sein, suivi du diabète de type 2, prise en charge des patients toxicomanes recevant un traitement de substitution).

Ces enquêtes seront conduites par le Dr Yann Bourgueil de l'IRDES.

❖ **Mise en place d'une plateforme téléphonique sociale (projet du CHU de Montpellier)**

Le CHU de Montpellier prévoit la mise en place d'une plate-forme téléphonique sociale pour les médecins généralistes et les usagers confrontés à des problèmes de paiement des soins : lors d'une consultation, les médecins ayant identifié une difficulté pour le paiement des

soins téléphonent à la plate-forme avec l'accord du patient ; le patient obtient un rendez-vous avec l'assistante sociale qui lui propose une prise en charge et un suivi de sa situation en vue de l'acquisition d'une couverture complémentaire. Un groupe de patients sera recruté par les médecins généralistes. Les bénéficiaires de l'aide seront retenus par tirage au sort et comparés à un groupe de contrôle. Un deuxième groupe de patients sera recruté au service des urgences de l'hôpital Lapeyronie. Ils seront également répartis par randomisation en 2 groupes.

Au total, 1000 personnes devraient bénéficier du dispositif. Il s'agit de travailleurs pauvres dont les revenus sont supérieurs au plafond de la CMU complémentaire (célibataire ou famille), des étudiants non boursiers dont les parents sont dans des catégories sociales moyennes, des personnes à faible retraite (dont la retraite est supérieure à 20% du minimum vieillesse et inférieure au SMIC), et des bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité. Les personnes de la plateforme devront mobiliser l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ou, le cas échéant, d'autres solutions pour la prise en charge des soins. Le délégué à l'information médicale du CHU assurera l'évaluation.

❖ **Evaluation de la prise en charge des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire face à trois modes d'organisation des soins (Projet du Centre de Recherches Economiques sur les Politiques Publiques en Economie de Marché / Université de Grenoble-URCAM)**

Le projet dégage des techniques inédites pour évaluer et comparer trois formes de contact des bénéficiaires de la CMUC avec le système de santé : médecin traitant exerçant en ville, médecin traitant exerçant en centre de santé, pas de médecin traitant, selon trois axes : efficacité médicale, efficacité économique et capacité à réduire les inégalités de santé

L'étude portera sur les consommations médicales et l'accès aux soins curatifs et préventifs des bénéficiaires de la CMUC selon leur point de contact dans le système de santé (médecin traitant exerçant en ville, médecin traitant exerçant en centre de santé, pas de médecin traitant). Seront comparés un échantillon de personnes bénéficiaires de la CMUC et un échantillon de non bénéficiaires de la CMUC. Ce programme d'échantillonnage original est conduit avec le soutien de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie.

A remarquer : le projet intervient sur un champ sur lequel le jury a considéré qu'il était impératif de développer l'expérimentation. Les techniques d'évaluation retenues, très exigeantes, permettront de dégager des résultats nombreux et solides.

14. Les projets dans le domaine de la santé publique

❖ **Programme pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins des « travailleurs pauvres » (Projet du CETAF, Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé de la caisse nationale d'assurance maladie)**

Le protocole PREMTES est une intervention de santé publique visant à *faciliter l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs en situation de vulnérabilité sociale (« travailleurs pauvres »)*.

L'intervention repose sur la mise en place d'un dispositif entre la médecine du travail, les Centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie (CES) et le Cetaf. Ce dispositif consiste à :

- identifier, lors de la visite de médecine du travail, des travailleurs à risque de difficultés socio-économiques et de santé dégradée,

- faire bénéficier ces travailleurs des prestations de l'examen périodique de santé réalisé par les CES et faciliter ainsi leurs conditions d'accès à la prévention et aux soins,
- évaluer l'intervention.

La mise en place et le fonctionnement du dispositif font l'objet d'une expérimentation et d'une évaluation sur la période 2008 – 2009.

Le dispositif repose sur l'administration du questionnaire PREMTES lors de la visite de médecine du travail. Ce questionnaire porte sur les caractéristiques socio-économiques du salarié, les types d'emplois, les types d'employeurs, le score EPICES et des données de santé. Le score EPICES permet de mesurer le niveau de vulnérabilité sociale et de précarité d'une personne par les réponses à 11 questions binaires *oui / non*.

L'administration du questionnaire permet au médecin du travail, à l'issue de la visite médicale, d'identifier les salariés les plus vulnérables auxquels il propose de passer l'examen de santé dans un centre d'exams de santé.

L'évaluation se fera à la fois en interne, avec les ressources propres de l'équipe précarité du CETAF et en externe, par l'Unité d'épidémiologie, économie de la santé et prévention – délégation à la qualité du CHU de Clermont-Ferrand.

A remarquer : le projet intervient sur un champ sur lequel le jury a considéré qu'il était impératif de développer l'expérimentation. Les techniques d'évaluation retenues, très exigeantes, permettront de dégager des résultats nombreux et solides. Elles exploitent les ressources disponibles dans les centres hospitaliers universitaires.

❖ **Programme coordonné d'interventions pour la santé des intérimaires dans la région Centre (projet du Groupement Régional de Santé Publique de la région Centre)**

A partir des visites médicales effectuées dans les services de santé au travail, un carnet de parcours professionnel sera délivré aux intérimaires. Ce document devra permettre de retracer le parcours du salarié dans ses emplois successifs et son suivi médical. Ce dispositif de suivi devra être l'occasion de renforcer les actions de prévention des risques professionnels. La surveillance médicale renforcée (pour l'exposition à des risques particuliers ciblés par la réglementation) sera mise en place de façon plus systématique. Si nécessaire, les salariés seront orientés vers un parcours médical organisé et un parcours social. L'expérimentation portera sur une population cible de 5400 salariés (soit 30 % de la population intérimaire vue par les deux services), qui est suivie par les deux plus grands services de santé au travail de la région. Au sein de cette population seront repérés les salariés en situation de grande précarité, qui bénéficieront ainsi d'une orientation adaptée vers les services sociaux.

❖ **Actions coordonnées pour la santé des enfants (projet du Groupement Régional de Santé Publique de la région Provence Alpes Côte d'Azur)**

Le projet vise à prendre en compte certains déterminants de la santé de l'enfant pour réduire les inégalités de santé auxquels sont confrontés les enfants et les familles démunies.

Il consiste en un ensemble coordonné d'interventions mises en œuvre sur un territoire défavorisé (le 7^{ème} arrondissement de Marseille et plus particulièrement les quartiers Saint-Mauront et Belle de Mai du 3ème arrondissement de Marseille. La ville de Marseille fait en

effet partie des cinq territoires de santé les plus précarisés de la région identifiés par l'état des lieux effectué lors de la rédaction du PRAPS 2008/2010. Un Atelier Santé Ville (ASV) est développé au centre de Marseille depuis fin 2002 ; il a été étendu depuis fin 2006 à l'ensemble du 3^{ème} arrondissement. Dans cet arrondissement, la proportion de moins de 20 ans (26,9%) est une des plus importantes de la ville (cf. détails infra chapitre territoire). La proportion de bénéficiaires de la CMU-C s'y élevait à 40,1% en 2003 vs 7,6% en France métropolitaine pour la même période (diagnostic ASV Marseille Centre). Les quartiers Saint-Mauront et Belle de Mai sont considérés comme les plus pauvres de Marseille. Ils regroupent un peu plus de 25 000 habitants¹.

Six actions seront expérimentées :

- 1- L'adaptation d'un Programme de Développement Affectif et Social (PRODAS),
- 2- La promotion de l'implication paternelle,
- 3- La simplification de l'accès à la CMU-C pour les bénéficiaires du RMI,
- 4- L'amélioration du suivi des bilans de 4 ans et 6 ans,
- 5- La promotion de l'accès à la santé bucco-dentaire,
- 6- Le dépistage du saturnisme infantile.

Les acteurs du site bénéficieront d'un ensemble d'actions visant à favoriser leur engagement (Ateliers d'écriture de projets, accompagnement des porteurs...).

L'évaluation de l'expérimentation portera d'une part sur le déploiement, la réorganisation ou la coordination de certains services ou actions et d'autre part sur l'expérimentation de certains programmes ou actions. Il faut en effet distinguer ici ce qui relève de la responsabilité du droit commun et vis-à-vis duquel cette proposition se positionne en terme d'amélioration.

A remarquer : le projet constitue un ensemble d'interventions tout à fait original sur un champ (la santé de l'enfant) sur lequel de nombreux exemples étrangers ont montré la nécessité de développer l'expérimentation.

❖ **Programme d'interventions pour réduire la prévalence de l'obésité en Zone Urbaine Sensible (projet de l'association de gestion des centres de santé de Grenoble AGECSA)**

Face à une évolution préoccupante de la prévalence de l'obésité, ce projet a pour but de contribuer à la stabilisation ou la diminution de la prévalence d'enfants obèses sur les quartiers « Zone Urbaine Sensible » de la ville de GRENOBLE.

L'expérimentation vise à tester une collaboration entre le service de Santé scolaire de la Ville de Grenoble et 4 des centres de santé de l'AGECSA dans le but de dépister, orienter (Santé scolaire) et prendre en charge de façon précoce (AGECSA), dans un dispositif coordonné, les enfants obèses (degré 1 et 2) sur les ZUS de Grenoble.

Le programme poursuit trois objectifs :

- Améliorer le dépistage des enfants obèses par le service de santé scolaire par la formation, mobilisation et mise à disposition de moyen supplémentaire (infirmière)
- Améliorer l'orientation des enfants obèses vers une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée en favorisant la coordination entre le dispositif de dépistage et le dispositif de prise en charge.
- Améliorer l'accès et l'adhésion des patients à une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée, grâce notamment à la gratuité et à la proximité géographique de celle-ci.

¹ L'ensemble du territoire couvert par l'ASV Marseille centre regroupe 120 000 habitants.

L'expérimentation cherche ainsi à démontrer que l'investissement dans une action sanitaire déterminée de prévention et de soin auprès des populations confrontées à la pauvreté et à la précarité, permet d'améliorer l'accès au soin et de réduire le retard et le renoncement au soin. Une action de santé adaptée est de nature à réduire les inégalités sociales de santé.

250 enfants devraient bénéficier du programme par année scolaire. Il s'agit d'enfants en obésité (degré 1 et degré 2, ce qui correspond à un IMC supérieur au 97^{ème} percentile) dépistés par le service de santé scolaire de la ville de Grenoble sur les écoles (maternelle et élémentaire) situées sur les 3 ZUS de Grenoble, à savoir les quartiers Villeneuve (deux centres de santé), Mistral (un centre de santé), et Abbaye (un centre de santé).

❖ Prise en charge du diabète sucré chez des personnes en situation de précarité (Projet de l'union mutualiste Languedoc mutualité et de l'INSERM)

Le diabète sucré de type 2 connaît une incidence croissante liée à de multiples facteurs environnementaux. Parmi eux, la précarité joue un rôle reconnu. Le Languedoc est particulièrement affecté avec un taux de chômage élevé et un pourcentage important de sujets du troisième âge disposant de faibles ressources.

Les rares publications françaises sur ce sujet prennent comme base de référence des diabétiques suivis en milieu hospitalier dont les caractéristiques sont analysées en fonction de leur degré de précarité. Cette méthode offre l'avantage de la facilité mais n'apporte aucune information sur la prévalence du diabète, des états pré-diabétiques et du syndrome métabolique chez les sujets précaires. Ces mêmes études n'analysent pas dans le détail les liens entre les multiples composants de la précarité, les caractères, le suivi et la prise en charge du diabète. Cette étape est pourtant essentielle pour proposer des solutions visant à améliorer le dépistage et la prise en charge des diabétiques en état de précarité.

Cette observation nous a conduit à proposer un projet différent prenant en compte tous les facteurs de précarité, socio économiques et alimentaires pour rechercher leur incidence sur le cours et la qualité des soins chez les diabétiques. Cette démarche est indispensable pour proposer des solutions concrètes visant à améliorer le dépistage précoce de la maladie, l'aide alimentaire et l'accès aux soins pour les plus démunis.

Etablir la prévalence du diabète sucré connu et méconnu dans une population précaire et la comparer à celle d'une population non précaire (en fonction du score EPICES). Pour cela, le projet consistera à :

- 1- Isoler un échantillon de diabétiques à partir d'une population en état de précarité définie par le score EPICES.
- 2- Isoler un échantillon de diabétiques non précaires appariés avec le groupe précédent.
- 3- Recueillir dans les deux groupes à l'aide de questionnaires une série de données concernant les conditions de vie socio économiques et alimentaires et les caractères du diabète (Circonstances de découverte, traitement, auto contrôle, complications, qualité du suivi, difficultés pour la prise en charge).
- 4- Préciser dans les deux groupes certains paramètres cliniques et biologiques et l'état bucco dentaire et podologique
- 5- Préciser par des méthodes statistiques appropriées la prévalence, dans chaque groupe, des paramètres précédents et réaliser une comparaison intergroupe des valeurs calculées. Etablir des corrélations entre les facteurs de précarité et les caractères du diabète et ses complications.

L'étude est menée avec différents partenaires : le Conseil Général de l'Hérault (antennes d'accueil des bénéficiaires du RMI ; pôle départemental de la Solidarité), le CCAS de la Ville de Montpellier, le SAMU Social (« L'Avitarelle »), Médecins du Monde, le département de l'Aude

Elle s'effectuera dans divers centres et concernera des populations précaires parfois très différentes ; une infirmière est indispensable en raison de la pratique d'une ponction digitale pour mesure de la glycémie capillaire et de la nécessité d'un examen bucco dentaire et podologique.

L'évaluation sera effectuée par le laboratoire du Docteur A. FONTBONNE (épidémiologiste à l'INSERM IRD UR024 Montpellier).

15. Les projets dans le domaine de l'accès à l'alimentation des ménages pauvres

❖ Evaluer l'impact d'un programme de dynamisation de l'offre de fruits et légumes frais dans les épiceries sociales (projet de l'ANDES)

Seulement 1% des personnes pauvres respectent les repères de consommation du Programme National Nutrition Santé 2, à savoir la consommation journalière de 5 fruits et légumes par personne (enquête ABENA). Le programme retenu dans le cadre de l'appel à projet vise à déterminer les actions les plus pertinentes pour changer cet état de fait.

L'association nationale des épiceries sociales (ANDES) a développé avec le ministère de l'agriculture un programme qui devrait permettre au cours de l'année d dynamiser fortement l'offre de fruits et légumes frais distribués dans les épiceries sociales. Les produits sont alors gratuits ou à faible coût (moins de 30 centimes). Ils ne sont accessibles que pour un public restreint, généralement constitué des allocataires de minima sociaux. Ce projet conduira à la mise à disposition de 5 tonnes de fruits et légumes par jour aux épiceries situées en région parisienne. Il est financé par une réforme dans l'utilisation des surplus de la PAC. Il s'appuie sur les professionnels de la logistique de Rungis qui s'occupent d'approvisionner de façon pérenne les épiceries.

Le projet présenté par l'ANDES vise à déterminer si l'action entreprise se traduit par un accroissement de la consommation de fruits et légumes des clients des épiceries ciblées. Une enquête par questionnaire sera réalisée. Un autre enjeu du projet sera d'apprécier l'impact de la plus grande disponibilité de produits frais sur les liens familiaux et les pratiques culinaires des familles. Enfin, le programme cherchera à identifier les actions à mettre en œuvre pour accroître l'efficacité du programme sur les habitudes alimentaires des familles. Une subvention de 80 000 euros est sollicitée pour ce programme d'évaluation, dont il faudra certainement préciser la portée et les contours dans la convention qui sera signée.

16. Les projets dans le domaine de la mise en œuvre du droit au logement opposable

❖ Constitution d'un portefeuille de compétences (projet de l'association des cités du secours catholique)

La loi relative au droit au logement opposable a affirmé le droit au logement et la continuité de la prise en charge des personnes hébergées, introduit dans la pratique des intervenants sociaux en centres d'accueil d'urgence des changements profonds.

Dans ce contexte, le projet vise à soutenir, valoriser et sécuriser les parcours d'insertion des personnes sans domicile fixe accueillies dans les centres d'hébergement de l'association des cités du secours catholique. Il doit aboutir à la conception d'un outil intitulé « portefeuille de compétences sociales ». Cet outil sera construit avec les personnes accueillies et les salariés des Cités.

Le « portefeuille de compétences sociales » est un processus de formation mutuelle entre différents acteurs mobilisant leurs expériences et leurs intelligences au service d'une situation sociale inédite. Il doit permettre de développer les potentialités d'insertion des personnes sans domicile fixe, accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence. Il doit être pour les équipes sociales un outil de valorisation des savoirs et compétences existantes et d'accompagnement à l'évolution des pratiques dans un contexte changeant.

Limité dans un premier temps à un échantillon de 100 personnes accueillies dans 4 cités de l'Association des cités du Secours catholique au niveau national, il a pour vocation d'être généralisé au sein de l'Association ainsi que dans d'autres structures d'hébergement. Il sera également diffusé auprès des centres de formation des travailleurs sociaux.

L'évaluation associera des chercheurs du CRIDA (Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie dont les chercheurs sont membres du Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, laboratoire du Cnrs) pour la méthodologie d'expérimentation, de généralisation et d'évaluation.